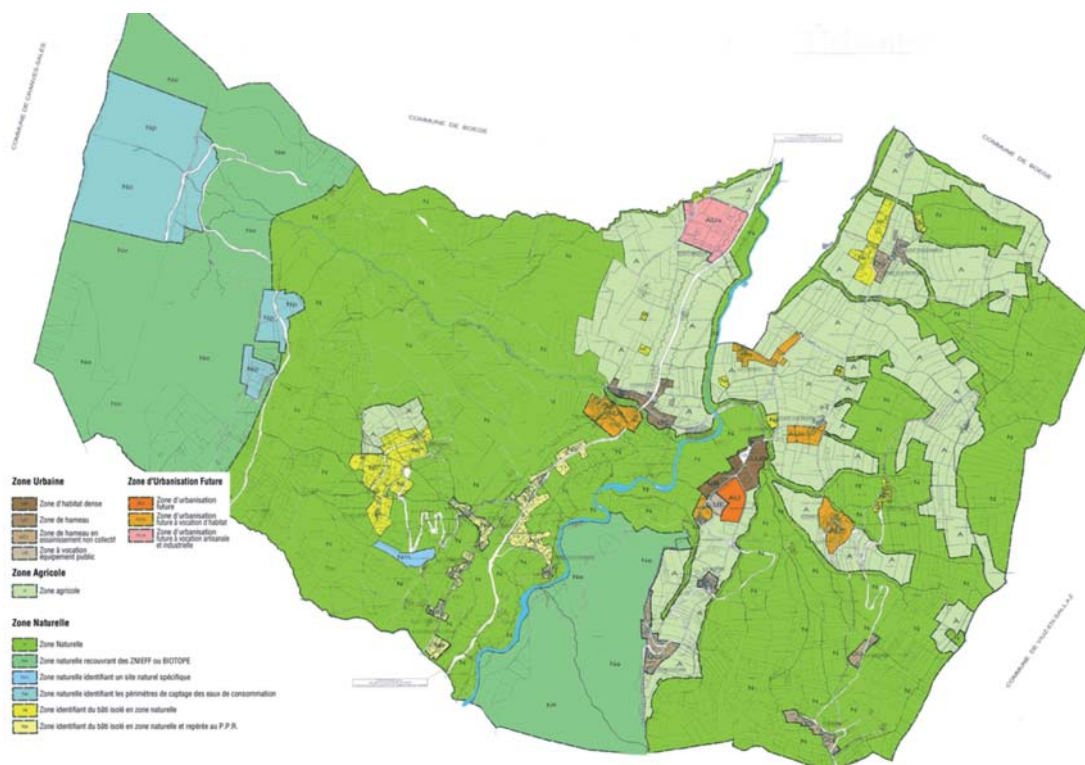


Plan Local d'Urbanisme



Déjà dit, nous avons entrepris en 1998 l'élaboration de notre PLU, à l'époque POS (Plan d'Occupation des Sols). Interrompu en 2004 car n'allant pas dans le sens que nous souhaitons, peut-être avons-nous eu tort, c'est du passé.

L'actualité : arrêt des constructions neuves, nombre grandissant de maisons anciennes pas ou peu occupées, fermeture de l'une de nos deux écoles, menace sur notre environnement, fait que nous avons décidé de reprendre ce travail et de le mener à son terme. Je vous présenterai l'état actuel de son avancement en plusieurs points :

a) PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

D'abord confirmer les objectifs : permettre, autoriser la construction de 4 à 6 logements par an. Ce n'est pas ambitieux, c'est suffisant pour souhaiter une bonne intégration de nouveaux venus. La durée prévisible d'un PLU étant de 10 ans, une prévision de 50 logements. Une répartition par village qui pourrait être : 20 au chef-lieu y compris Chez Vachat dont environ la moitié en petit collectif, 20 dans les villages dits de première couronne (Curseille, Les Ruhin, Floret) bénéficiant de l'assainissement collectif ; 5 pour les villages dits de seconde couronne (Sur Vuan, Ludran, La Motte) et 5 dans des constructions peu ou pas habitées. Deux vides : le village des Reybaz, majoritairement bloqué par le périmètre de protection de la ferme Donche, et surtout Chez Calendrier, La Corbière, La Molière. Ceux-ci, touchés par le « glissement de terrain » font l'objet d'une contrainte de notre PPR (Plan de Protection des Risques) interdisant toute infiltration d'eau, notamment d'assainissement, celle-ci devant être rejetée comme les eaux pluviales, au ruisseau et à eau permanente pour les eaux usées. Toutefois, lorsque les assainissements individuels auront été majoritairement réhabilités, on retrouverait quelques autorisations à construire.

b) L'eau potable

Déjà connu en 1998, notre ressource en eau potable est limitée, cela constitue un frein à l'ouverture à la construction. 2009 a été une année difficile et j'en profite pour remercier de leur compréhension ceux qui ont subi des coupures, nous avons fait au mieux, et le Syndicat des Rocailles qui par les captages communs faits avec la commune de Fillinges, nous a donné un appoint précieux sans lequel nous aurions été en réelle difficulté. Je ne reviens pas sur

les recherches effectuées sur notre territoire, notamment des sondages qui nous paraissent prometteurs, quelques petites sources pourraient venir en appoint. Le Syndicat des Rocailles serait une solution mais à moyen terme, 7 ou 8 ans. Actuellement nous travaillons avec la commune de Boège, où nous pourrions « récupérer » la source des Combes et/ou raccorder nos réseaux. Ce serait une solution plus rapide et durable.

c) Notre environnement, nos paysages.

Nés dedans, nous nous en rendons moins compte, mais nous vivons dans un environnement privilégié : constructions parsemées en petits villages dans la nature, accessibilité correcte de ceux-ci, des terres cultivées coupées de ruisseaux boisés, une forêt qui peut être envahissante mais à proximité, un mélange d'essences assurant une diversité tant de feuillages que de couleurs. Une continuité dans la conformité de notre sol et des pentes. Il nous faut préserver tout ça. Établir un règlement de construction pour favoriser les matériaux et les couleurs locales, réglementer (on ne peut interdire) les haies qui bordent les terrains construits, assurer un recul suffisant vis-à-vis du voisinage ou des voies publiques. La forêt sera préservée, tout en cherchant à limiter son extension, notamment en interdisant les coupes rases le long des ruisseaux afin de protéger les berges. On pourra souhaiter le maintien ou la reconstitution de nos vergers, de plus en plus rares, les variétés se perdent ce qui est dommage. Enfin, il nous faut réglementer, si nous ne pouvons interdire, tout affouillement ou remblaiement important, pouvant modifier la continuité de nos paysages et pour des raisons de sécurité, inutile de favoriser les effondrements ou glissements de terrain, la Menoge ou autres phénomènes s'en chargent.

d) L'assainissement

Nous sommes dotés d'une carte communale d'aptitude des sols, qui ne nous apprend guère : des sols compacts argileux en bas de vallée, des sols qui trouvent un peu de perméabilité sur les hauteurs. C'est l'une des raisons, outre les coûts, qui ont conduit à la réalisation de nos équipements collectifs. À ce jour, La Motte, Chez Vachat, le Chef-lieu, La Crosse, Les Ruhin, Floret et Curseille sont desservis, ainsi que notre zone d'activités économiques. Il reste quelques raccordements à effectuer, quelques

retardataires. Nous sommes en « panne » pour les Reybaz, une autorisation de passage manque. Nous revoyons actuellement l'étude, j'ai espoir que la situation se débloque, que le dossier soit déposé dans le courant de l'année pour une réalisation 2011-2012. Pour les autres villages, nous resterons pour l'instant avec les installations individuelles qu'il faudra pour certaines réhabiliter car elles sont non-conformes aux réglementations actuelles (la mienne n'était pas conforme avant son raccordement au collectif). Il n'y a pas de délai imposé à ce jour pour réhabiliter les équipements. Cependant il est de l'intérêt de tous que cela se fasse. Aussi, nous nous sommes rapprochés d'un partenaire afin de trouver dans certaines situations des solutions collectives et au travers d'autres démarches, obtenir une aide financière. Pour mettre en place ces dispositifs, il est impératif que nous avancions dans la connaissance de la qualité des équipements existants. Aussi, si vous êtes contactés par notre agent du SPANC, Patrick Dykcik, répondez favorablement, il n'y a pas d'engagement derrière et il faut avoir réalisé 80 % des diagnostics pour engager notre action.

e) Publicité, information

Dans l'élaboration d'un PLU, c'est une obligation de définir un schéma d'information du public. Nous avons prévu une information régulière (quand il y avait lieu) dans notre bulletin, ce que nous faisons ce jour, et la tenue de deux réunions publiques. L'une s'est tenue le 23 juin 2001 avec un public important. Une réunion positive où la démarche a été présentée et à l'époque l'état d'avancement. Les prescriptions (loi SRU) et la méthodologie restant identiques, il ne nous est pas apparu opportun de reconduire cette réunion, préférant la tenir quand le projet sera plus abouti, c'est-à-dire dans quelques mois (2 à 3 mois quand ces lignes seront lues). Le projet fera alors l'objet d'une enquête d'utilité publique ou chacun pourra non seulement consulter l'ensemble du projet, mais faire consigner auprès du commissaire enquêteur ses éventuelles remarques. Ensuite, après avoir été « arrêté » par Monsieur le Préfet, notre PLU sera réalité.

Nous mènerons certainement, parallèlement à l'enquête publique du PLU, celle pour le classement modifié de nos voies communales.

Edmond Genoud